

La notion de *commentaires* ou d'*instructions* en arpentage

 Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 13.01.Q11

juillet 2022

Mots clés : commentaire arpentage -instruction arpentage -condition agraire - surveyor - Géofoncier

Cette fiche attire l'attention sur la production constante d'ouvrages d'arpentage destinés à accompagner les professionnels sur le terrain. Ces *commentaires* ou *instructions* forment une catégorie documentaire exploitable pour l'analyse de la morphologie agraire. Des commentaires des *agrimensores* romains au *Guide utilisateur du portail Géofoncier* pour les géomètres-experts actuels, la permanence de ce type de littérature technique mérite d'être soulignée.

Les commentaires des *agrimensores* romains et médiévaux

L'histoire de cette documentation commence, pour nous, vers l'an 70, lorsque sur ordre de Vespasien, une commission d'arpenteurs est chargée de lancer une vaste opération de mise à plat de l'occupation et de la fiscalité des terres publiques. L'enquête dura plusieurs décennies, au moins jusque sous Hadrien.

Apparemment, sous la direction d'un personnage de premier plan, Frontin, les professionnels les plus compétents furent réunis afin d'écrire des commentaires destinés à accompagner les arpenteurs qui seraient envoyés sur le terrain pour vérifier des divisions et des bornages, et dans les archives pour lire des plans (nommés *formae*) et des inventaires. Il semble que le travail ait été partagé. Un nommé Hygin écrivit un commentaire sur les différences juridiques entre les divers territoires, dit *conditions agraires*. Un autre (Pseudo-Agennius dans la littérature) écrivit un commentaire sur les controverses agraires. Un second Hygin, qu'on surnomme Gromaticus pour le différencier du premier, expliqua comment tracer des axes (les *limites*) pour diviser la terre en vue d'une assignation ou d'une fiscalisation. Iunius Nipsius expliqua comment retrouver un carroyage d'axes à partir des bornes d'un autre, lorsqu'il y avait eu superposition ou rencontre à l'oblique de deux trames, parce qu'on les construisait de façon trigonométrique. Balbus recensa toutes les mesures et écrivit un commentaire de géométrie pratique. Tous ont composé leur commentaire entre les années 75 et 120.

Le genre se maintient pendant le haut Moyen Âge, et des auteurs comme l'italien Boèce au début du VI^e s. et le catalan Gisemundus au début du IX^e, rédigent des commentaires dans la lignée de leurs lointains devanciers.

Les entreprises de colonisation agraire – par exemple lors de la Reconquête dans la péninsule ibérique, ou dans l'Europe centrale et orientale lors de la conquête germanique – donnent lieu à des productions de ce type ; on connaît, par exemple, la *Geometria culmensis*, rédigée au début du XIV^e siècle, qui témoigne de la pratique de l'arpentage en Pologne.

Les instructions des *surveyors* anglais

À l'époque moderne, cette littérature fleurit en Angleterre : la pression sociale et aristocratique pour réaliser l'inventaire des seigneuries (les manoirs), la clôture des terres et la concentration foncière par expropriation des tenanciers les plus faibles expliquent l'ampleur du mouvement. Le nombre des *surveyors* (arpenteurs) explose : on en a recensé 14 000 entre 1530 et 1850. Plusieurs ont laissé des ouvrages d'instructions pour leurs confrères. Celui de William Leybourn figure parmi les meilleurs, mettant en évidence la bonne connaissance à la fois juridique et technique de ces professionnels.

Lors de la rénovation d'un terrier, la procédure était partout semblable¹ : avec l'aide du *bailiff*, le *surveyor*, agissant en tant que commissaire à terrier, convoquait les vassaux et les tenanciers à la cour manoriale à une séance spéciale dite *court of survey*, en quelque sorte une session de la cour pour l'arpentage. La documentation y avait été réunie : aveux, titres, chartes. Ensuite, on procédait, en présence

¹ Beauroy, 2002

des mêmes, à la reconnaissance des limites de la seigneurie par la *perambulatio*, c'est-à-dire le tour complet du circuit en identifiant les éléments faisant bornage, et en mesurant avec une perche (*pole*), puis, à partir du XVI^e siècle, avec une corde ou une chaîne. L'information recueillie était consignée dans le *field book* ou livre-terrier. Ensuite, pour établir la carte, il fallait passer à des opérations de triangulation, et donc disposer de connaissances géométriques suffisantes.

Le manuel de géométrie et d'arpentage de William Leybourn date de 1653 ; il s'intitule *The compleat Surveyor*. Les particularités du système manorial anglais font que le *land surveyor* doit être à la fois un feudiste, un commissaire à terrier, un arpenteur-géomètre et un cartographe. C'est pour cette raison que dans le neuvième livre de son traité, William Leybourn aborde la partie légale de l'arpentage (*The legal part of surveying*). Comme il le dit, l'arpentage n'est pas suffisant sans la loi. Il observe que bien que la terre ait été mesurée, il faut encore que le Lord intervienne pour faire connaître les différences entre ses tenants.

Les instructions de 1804 et le recueil de 1811 en France

En 1811 paraissait – sous la responsabilité du ministre des Finances, Gaudin – le *Recueil méthodique des lois, décrets, règlements, instructions et décisions sur le cadastre de France*. C'était la refonte en un seul volume et dans un ordre méthodique des *Instructions sur le cadastre* contenues dans une collection en cinq volumes, publié depuis 1804, sous la direction de J.-B. Oyon, chef du bureau du Cadastre. Le *Recueil* était, en quelque sorte, la réunion sous la forme d'un *Code de la matière concernant l'arpentage et le cadastre*, à travers les instructions destinées aux professionnels.

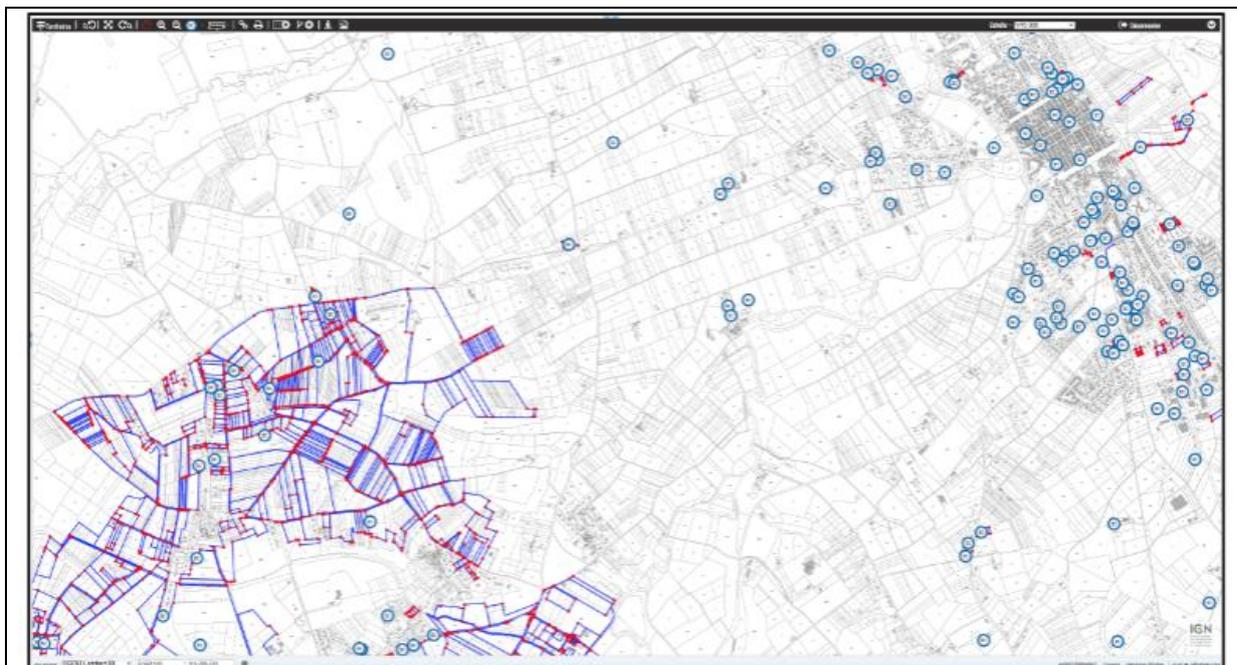
Ce *Recueil* s'inscrivait dans la continuité des expériences cadastrales menées depuis le début de la période révolutionnaire, et marquait un tournant dans l'histoire du cadastre français et de son administration. Il correspondait à la volonté, clairement affirmée par Gaudin, d'aboutir, après dix ans de tâtonnements, à la mise en place, pour toute la France et l'Empire, d'un outil non pas simplement fiscal comme on l'entend trop souvent, mais de justice fiscale qu'est le cadastre parcellaire voté par la Constituante le 16 septembre 1791. Gaudin souhaitait également se doter d'une administration disciplinée, efficace et rigoureuse indispensable pour mener à bien la réalisation d'un tel projet.

Des commentaires et des instructions aux portails informatiques

Pour terminer cette présentation des commentaires et instructions destinés aux arpenteurs ou géomètres, deux exemples actuels présentent de l'intérêt pour comprendre comment les instructions évoluent sous la forme de guide pour l'élaboration professionnelle de portails destinés ensuite à la consultation publique.

En Suisse, le portail du Cadastre RDPPF offre le cas d'un portail destiné à compiler une information utile aux citoyens. Ce "*cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière*" (RDPPF) est un système d'information fiable et officiel, qui récapitule les principales restrictions de droit public à la propriété foncière. Les propriétaires fonciers doivent respecter un certain nombre de lois, ordonnances et règlements qui limitent l'usage de leur bien. Pas moins de 17 domaines sont concernés par ces restrictions, comme l'aménagement du territoire, le bruit, les routes nationales, la protection des eaux souterraines, la nature forestière, les sites contaminés ou encore les plans des zones de sécurité des aéroports. Le cadastre RDPPF est placé sous la responsabilité de la direction de l'information du territoire (DIT).

En France, le *Géofoncier* est le *Portail de l'Ordre des Géomètres-Experts*, réalisé avec le concours de l'IGN. C'est le géoportail de l'IGN dans lequel l'information a été élargie à la propriété foncière et aux droits du sol y afférant, dans le but de réaliser une espèce de guichet unique de l'information foncière. Le portail *Géofoncier* comporte une part grand public (partie visible de l'iceberg) et une importante part d'infrastructure pour les professionnels (partie non visible pour le public). Le portail croît par les mises à jour issues de l'obligation (depuis 1997), pour les géomètres-experts, de verser dans la base le produit de leurs interventions de bornage ("*dossiers d'information foncière*"). Actuellement, plusieurs millions de dossiers fonciers sont pris en compte.



Deux modes de croissance du portail *Géofoncier* en Haute-Garonne : à gauche, sur la commune de Larra, progression en bloc due la réalisation d'un aménagement foncier étendu ; à droite, à Grenade-sur-Garonne, progression ponctuelle par l'accumulation de dossiers individuels, à la parcelle

Un "*Guide utilisateur pour les professionnels*" a été rédigé, et explique comment verser leurs dossiers dans la base, Il constitue un exemple récent de commentaire technique pour les géomètres, adapté à la forme numérique de l'information.

Gérard CHOUQUER, membre de l'Académie d'Agriculture de France

Ce qu'il faut retenir :

De tous temps, depuis les *agrimensores* romains, les arpenteurs et les géomètres ont eu besoin de disposer de commentaires ou d'instructions leur disant comment conduire leurs entreprises de terrain et leurs archivages.

Ces documents ne sont pas à proprement parler des manuels d'enseignement, mais des commentaires professionnels techniques. Ils représentent une documentation fondamentale en morphologie agraire.

Pour en savoir plus :

- Jacques BEAUROY : *La représentation de la propriété privée de la terre. Land surveyors et Estate Maps en Angleterre de 1570 à 1660*, dans *Terriers et plans-terrier*, Bibliothèque d'Histoire Rurale 5, Paris-Rennes 2002, p. 79-101
- Gérard CHOUQUER : *La nature des textes des agrimensores romains : des commentaires ou instructions pour les missions des professionnels*, avril 2022, 10 p., <https://manoma.hypotheses.org>
- Gérard CHOUQUER : *Un ouvrage anglais d'arpentage du XVII^e s. : The Compleat Surveyor of land de William Leybourn*, avril 2022, 12 p., <https://manoma.hypotheses.org>
- Pierre CLERGEOT : *Le Recueil méthodique de 1811*, dans Florence Bourillon, Pierre Clergeot et Nadine Vivier (dir.), *De l'estime au cadastre en Europe. Les systèmes cadastraux aux XIX^e et XX^e s.*, Paris 2008. <https://books.openedition.org/igpde/10963>
- *Geometria Culmensis. Ein agronomischer (sic) Tractat aus der Zeit des Hochmeisters Conrad von Jungingn (1393-1407)*, éd. par H. Mendthal, Leipzig 1886, 76 p.
- William LEYBOURN : *The Compleat Surveyor of land*, (1653), Londres 1722, Livres I-VI : 166 p ; puis Livres VII-X : 142 p.(livre numérique disponible) https://books.google.fr/books?id=aHzmAAAAMAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false
- *Portail Géofoncier. Guide utilisateur à destination des géomètres-experts et de leurs collaborateurs*, version 13.06, 100 pages <https://www.yumpu.com/fr/document/read/16918765/guide-utilisateur-pour-les-geometres-experts-portail-geofoncier>
- *Recueil Méthodique des lois, décrets, réglemens, instructions et décisions sur le cadastre de la France*, Paris Imprimerie impériale 1811 (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96475008.texteImage>) ; réédition Publi-Topex, Paris 2011